



Dossier de presse

Mardi 12 décembre 2023

La Ville confirme et renforce ses missions d'acteur culturel et d'accompagnement



En juillet 2022, le conseil municipal de Grenoble a adopté une délibération cadre en matière de politique culturelle pour la période 2022 à 2026.

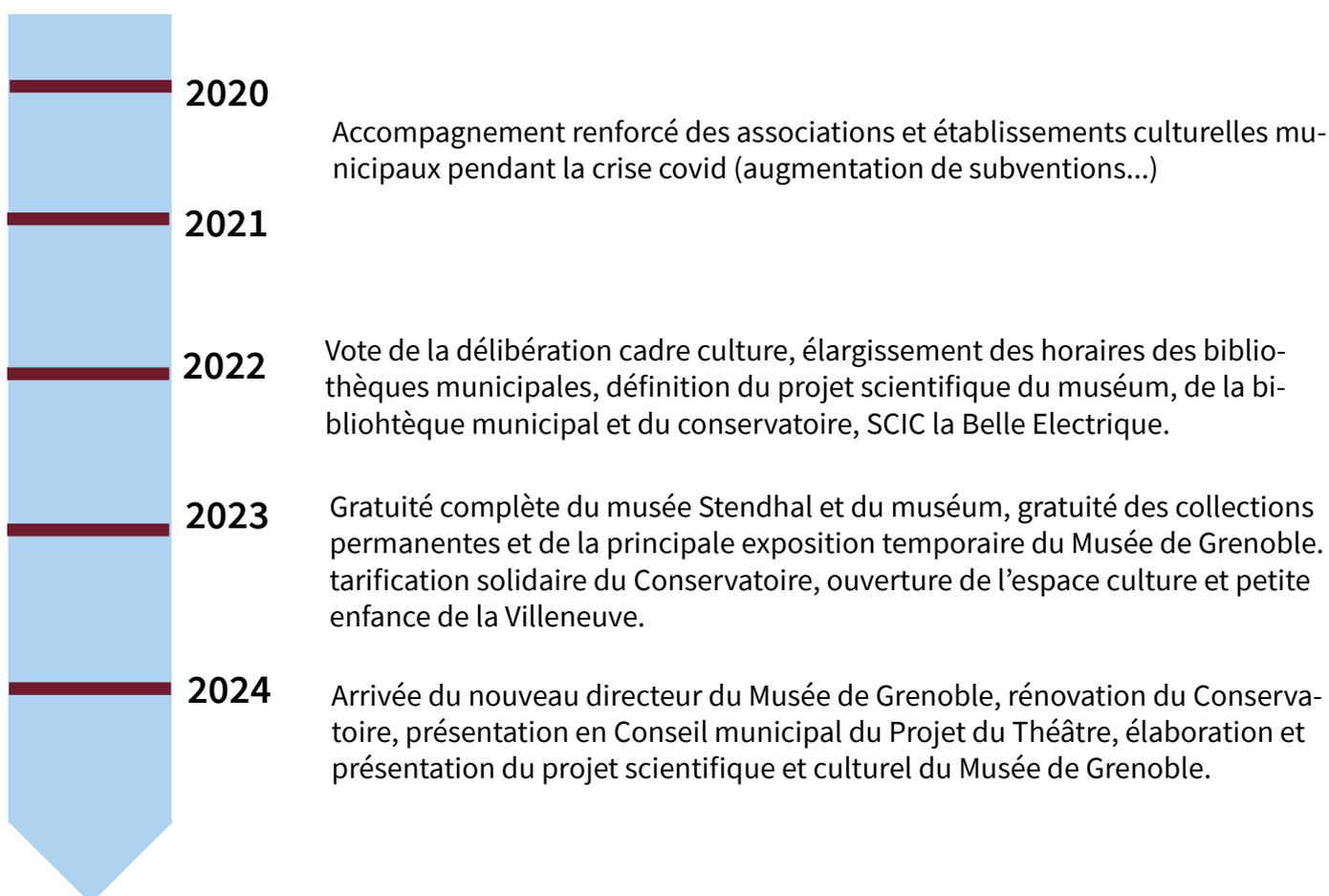
Dans le contexte inflationniste que les acteurs culturels et les collectivités locales vivent de concert, certains acteurs ont pris le parti du désengagement ou du recentrage.

Les priorités posées en juillet 2022 réaffirmées

En garantissant des moyens, une orientation et un dialogue permanent la Ville entend poser ses ambitions en matière culturelle autour de ses priorités telles que votées en juillet 2022 :

- ▶ Favoriser la rencontre sensible avec les arts, les savoirs et le patrimoine
- ▶ Fonder un sentiment d'appartenance à Grenoble par l'accès et la pratique des arts et de la culture pour « faire cité» ensemble
- ▶ Favoriser la transmission des savoirs dans les domaines des arts et de la culture
- ▶ Favoriser le débat, l'échange et l'engagement citoyen, pour permettre l'exercice de la citoyenneté en culture
- ▶ Favoriser l'émancipation et lutter contre les déterminismes
- ▶ Une politique des publics assise sur la différenciation pour que chacun-e trouve sa place : des actions pour toutes et tous (l'universalité d'accès à la culture)

Avec des moyens réorientés en priorité vers les publics prioritaires en situation de précarité cumulée (habitant-es des quartiers politique de la ville, migrant-es bénéficiaires des minima sociaux, etc.), les 0 à 3 ans et les adolescent-es.





© Alain Fisher, Ville de Grenoble 2023

Conservatoire, Musée de Grenoble, musée Stendhal, muséum, bibliothèques, Théâtre municipal... La Ville soutient et valorise ses équipements

► **Extension de la gratuité**

La gratuité est mise en œuvre depuis le mandat précédent avec l'organisation d'événements culturels gratuits comme le Cabaret Frappé, la Fête des Tuiles et le Printemps du Livre ou la gratuité totale dans les bibliothèques depuis 2019. Le bouclier social et climatique initié au printemps 2023 a amplifié ce mouvement : désormais, le muséum, le musée Stendhal, la collection temporaire et la principale exposition temporaire du Musée ainsi que la scolarité du Conservatoire pour les élèves dont le quotient familial du foyer est inférieur à 400 sont entièrement gratuits.

La Ville est consciente que la gratuité seule ne suffira pas à faire franchir les portes des établissements culturels au plus grand nombre sans une solide politique des publics, mais elle lève certains verrous.

► **Des projets scientifiques et culturels vertueux dans les établissements municipaux**

La majorité des établissements municipaux a rédigé un projet scientifique ou d'établissement approuvé par le Conseil municipal : la bibliothèque, le Conservatoire et le Muséum en 2022, le Musée Stendhal en 2023. Celui du Théâtre Municipal de Grenoble sera soumis au vote du conseil municipal au premier trimestre 2024 et celui du Musée de Grenoble dans le courant de l'année 2024.

L'hospitalité est une composante essentielle du projet des établissements municipaux. La campagne de communication «Bienvenue en Bibliothèque», l'élargissement des horaires et les rénovations de bibliothèques en sont le reflet.

Un projet de réaménagement du rez-de-chaussée sera mis en œuvre dès 2024 pour renforcer la convivialité et améliorer l'accueil du Conservatoire.

La Ville comme soutien des acteurs culturels

► **Depuis 2020 : un effort inédit pour accompagner le monde culturel qui va se poursuivre en 2024 :**

En 2020, le budget alloué aux subventions était de 2 456 682€. En 2024, il dépassera les 3 millions d'euros pour s'établir à 3 037 414€, soit une augmentation de 19%. Ces hausses engagées en 2020 ont, dans un premier temps, servi à accompagner les acteurs culturels touchés par la crise COVID.

En 2024 ...

- **3 037 414€** de budget alloué aux subventions
- **+19%** de subventions entre 2020 et 2024
- **+200 000€** d'aides à la Culture
- **+10%** d'augmentation du budget culture pour les lieux proposée au prochain Conseil municipal

► **Une diversité d'accompagnement exposée et suivie de façon transparente**

Après un processus collectif issu d'échanges avec les acteurs culturels, et plusieurs ateliers citoyens, **les modalités d'accompagnement des acteurs culturels ont été refondues à l'été 2022** et publiées dans le document Grenoble Cultures remis à jour annuellement.

De nouveaux dispositifs d'aide ont alors été introduits qui ont structuré la politique de subventionnement de 2023, durant laquelle une aide universelle de 1500 euros pour toutes et tous les artistes émergent-es a été mise en oeuvre, à côté d'un système de subventionnement visant les acteurs plus confirmés, pérennisé à l'aune d'indicateurs élaborés et partagés entre les acteurs et la Ville, issus d'une charte des transitions écrite de façon collaborative par les acteurs culturels du territoire et entérinée en 2023. Le contrôle de la dépense est assumé par un comité d'avis, refondu en 2023 pour renforcer le poids des citoyen-nes dans cette instance.



L'aide de la ville aux acteurs culturels ne se limite pas au subventionnement : elle met aussi à disposition de certains acteurs des espaces municipaux. La Direction des Affaires Culturelles peut aussi apporter une aide logistique dans le cadre de certains événements portés par des acteurs locaux, et administrative pour certaines structures émergentes.

► **Priorité aux quartiers populaires**

Le service public est renforcé dans les quartiers populaires.

Le Plan lecture comprend la rénovation de 3 équipements clés au cœur des quartiers populaires : les bibliothèques Arlequin, Saint-Bruno et le Plateau qui deviendra un équipement à la fois sportif et culturel.

La Ville a renforcé son soutien au Prunier Sauvage et à l'Espace 600, lieux de culture incontournables, avec des subventions exceptionnelles respectivement de 20 000€ et 60 000€.

Le quartier Village Olympique accueille depuis cette année un espace Culture Petite Enfance, pour les enfants de 0 à 6 ans et leurs parents, en partenariat avec les acteurs du territoire, les établissements culturels municipaux et des spécialistes de la petite enfance, afin de toucher les tout-petits dans la dimension sensible et engager le dialogue avec les parents.

► **Des espaces de partage sur les transitions**

La ville a été le théâtre d'ateliers réunissant agent-es de la ville et acteurs culturels du territoire, autour de la question des transitions (mai 2023), de la transition démocratique (juin 2023) et de l'égalité femme-homme (octobre 2023). Les comptes-rendus sont rendus publics sur le site grenoble.fr.



© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2022

Un Groupement d'intérêt public (GIP) pour soutenir la culture

En mai 2023, la Ville a lancé un GIP visant à soutenir l'emploi d'artistes et de techniciens dans les lieux de proximité, notamment les cafés. Objectif ? Amener la culture et le spectacle vivant à un public plus large.

© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2022

© Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2023

© Sylvain Frappat, Ville de Grenoble 2023



► **Des projets renforcés au regard des priorités portées par la Ville : des territoires prioritaires et des projets structurants pour la Ville**

Les aides ont été pérennisées pour accompagner en particulier :

- Les artistes, en 2023, avec la création du dispositif d'aide universel (+ 60 000 €), dispositif d'aide inédit en France : toutes les compagnies professionnelles grenobloises peuvent désormais être accompagnées dans le cadre d'une aide de 1500 € par an. En parallèle, deux dispositifs de structuration permettent de garantir un développement des projets des artistes avec des subventions allant jusqu'à 15 000 € par an. Ainsi, entre 2022 et 2023, plus de 40 projets supplémentaires ont été aidés.
- Les territoires et publics prioritaires : l'Espace 600 pour 60 000€ et le projet du Prunier sauvage pour 20 000 €

En 2024, les lieux de culture verront leur aide évoluer. Il sera proposé au conseil municipal de décembre une hausse de 10% du budget culture alloué aux lieux soit + 200 000 €.

La Ville entend renforcer les projets culturels ambitieux et vertueux en matière de transitions (égalité femme-homme, transition climatique, transition démocratique) et axant leur travail sur des territoires prioritaires (Villeneuve, Village olympique, Teisseire, Alma-Très cloître, Mistral) et/ou dans le cadre de projets structurants pour la Ville (label SMAC, scène conventionnée etc.), par exemple :

- Une aide à la structuration de 35 000€ ayant vocation à être pérennisée sera proposée au prochain Conseil municipal pour le festival Merci Bonsoir de l'association Mixart. Installé sur le site du parc des Champs-Élysées, dans un des secteurs prioritaires de la politique municipale, il était important d'asseoir son travail aux côtés du Prunier sauvage.
- Aux côtés de l'État, la Ville souhaite poursuivre son aide à l'Espace 600 implanté à la Villeneuve et ainsi réserver une aide supplémentaire de 40 000 € dès 2024. Un important projet dans le cadre l'ANRU verra le jour à l'horizon 2026-2027 ; il devrait permettre à l'Espace 600 de bénéficier de nouveaux locaux et d'un meilleur accès à sa salle.
- La Belle électrique verra son aide renforcée dès sa labellisation, tout comme l'Ampérage qui assure un important relai de la SCIC dans le cadre de l'aide à la structuration des groupes musicaux.
- Il sera aussi proposé au conseil municipal de décembre d'accompagner la Cinémathèque pour permettre une meilleure conservation du patrimoine cinématographique.

La Ville n'entend pas se substituer aux financeurs publics qui diminueraient leur accompagnement mais souhaite, aux côtés de l'État en particulier, poser un cadre de travail volontariste et sécurisant au bénéfice des opérateurs culturels.